



Sauvegarder la biodiversité et sensibiliser à la préservation de la nature

Les politiques publiques mises en place depuis plusieurs décennies considèrent le plus souvent la nature comme une ressource à exploiter pour un développement à court terme, sans en avoir évalué les conséquences à long terme.

Renouer des liens avec la nature, c'est comprendre que l'ensemble de nos activités impacte la qualité de l'eau, de l'air et des sols, et que cela porte atteinte à nos vies. L'alimentation étant le besoin premier et vital des êtres humains, une politique responsable de la chaîne alimentaire doit être mise en oeuvre, depuis le champ jusqu'à l'assiette !

Renouer des liens avec la nature, c'est préserver la biodiversité et les services qu'elle nous rend. Il faut non seulement en finir avec les projets destructeurs, mais aussi essayer de réparer les lourds dégâts déjà occasionnés. Cela suppose de renforcer les programmes de conservation de cette biodiversité par la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue (Schéma Régional de Cohérence Écologique, Contrats de Rivières, etc) et d'assurer réellement leur mise en oeuvre en impliquant les acteurs locaux.

Renouer les liens avec la nature, c'est s'engager dans une politique de prévention des risques, notamment le risque d'inondation. Il faut repenser la relation entre l'homme et son environnement.

Renouer les liens avec la nature, c'est permettre une appropriation des enjeux environnementaux par tous, en s'appuyant notamment sur les associations de protection de la nature et de l'éducation à l'environnement.

Mesures immédiates

1 - Mettre en place un programme pour développer les jardins familiaux et collectifs : carte régionale, programme de sensibilisation des jardiniers amateurs pour l'utilisation de produits naturels (interdiction en 2022 pesticides pour usages non professionnels) et soutenir une autre approche d'entretien de ces jardins ("cultiver des jardins sauvages" qui n'est pas synonyme de jardin non-entretenu).

2 - Pour un retour de la nature en ville, aider les communes à tenir l'échéance de la loi Labbé (passage au zéro pesticides en 2020) et à sensibiliser les habitants à un autre regard sur la nature, réintroduire la nature dans l'espace urbain (distribution de graines, aide à la plantation de haies naturelles et diversifiées...)

Liste soutenue par :



3 - Dans le cadre des agendas 21 dans les lycées : intégrer " l'éducation à l'environnement" dans les lycées et notamment mettre en place un catalogue régional des interventions proposées par les acteurs du territoire.

4 - Sensibiliser, vulgariser et former à la préservation de la nature pour construire une culture de la nature en soutenant les acteurs de la protection de la nature et de l'éducation à l'environnement. Poursuivre les conventions vertes et maintenir les budgets sur la mandature.

Mesures phares

5 - Améliorer le dialogue avec les acteurs de l'environnement.

Mettre en place une conférence régionale de l'environnement réunissant les acteurs et les collectivités pour une action concertée. Participer à la mise en cohérence les Plans Régionaux Forêt Bois (PRFB), les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et les Schémas Départementaux d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

6 - Tripler le budget de l'Ecopôle, outil original/novateur de la région Centre Val de Loire (500000€) et conforter le soutien apporté aux acteurs de l'environnement au travers des conventions vertes. Consolider le financement de la mise en œuvre de l'Observatoire de la Biodiversité et des synthèses de son évolution pour les décideurs publiques et acteurs du territoire (Etat, Région) et financer des Atlas de la Biodiversité Communale, grâce aux fonds européens gérés par les Régions, pour améliorer la connaissance et permettre de réaliser ensuite des diagnostics écologiques et socio-économiques des exploitations agricoles

7 - Renforcer la professionnalisation des acteurs de l'EEDD. Plan de formation, gestion prévisionnel des emplois et compétences, Validation des Acquis de l'Expérience...

8 - Vulgariser l'action des acteurs institutionnels en matière d'EEDD, piloter le catalogue régional des interventions d'éducation à l'environnement proposées par les acteurs du territoire, vulgariser l'information des sorties des Centres de Protection de la Nature, des espaces protégés ouverts au public et des sorties nature, mettre en place un annuaire des jardins collectifs, mettre à jour l'information de l'avancée de la trame verte et bleue et la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique dans les documents d'urbanisme, consolider un calendrier des événementiels importants en lien avec l'environnement,...)

9 - Conditionner les aides régionales et marchés publics au respect d'une « charte écologique » : non-destruction des zones humides (réservoir de biodiversité, capacités de dépuración des eaux, rôle essentiel en cas d'évènements météorologiques exceptionnels), non-implantation d'espèces exotiques invasives, utilisation de bois de provenance locale (pour le bâtiment, mobilier), exclusion de produits issus de la déforestation, ...

10 - Passer les enveloppes dédiées aux actions liées à la biodiversité de 5 à 10% des budgets alloués aux territoires dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

11 - Financer des actions exemplaires démonstratrices et reproductibles, par des appels à projets thématiques, avec une communication grand public. Ces fonds seront ouverts aux pays qui auront déjà utilisé leur enveloppe des 10% des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale. Ex : biodiversité en ville pour donner des suites concrètes aux Inventaires de Biodiversité Communaux, création de "zones tampons" de biodiversité et d'autoépuration dans les zones industrielles (ex. mare).

12 - Préserver les espaces de biodiversité remarquable et renforcer la communication grand public des espaces protégés ouverts au public. Sanctuarisation des dotations des PNR et soutien aux nouveaux PNR (Sancerre, Sologne, Gâtinais...), proposer une coordination régionale pour le réseau des espaces naturels "ordinaires" (travail avec les départements / Espaces Naturels Sensibles), maintien des dotations aux associations de gestion des espaces naturels, participer à la création de réserves naturelles régionales

13 - Mettre en œuvre un plan régional pour les abeilles : plan de protection contre les pesticides, contre les OGM et plan d'éradication des frelons asiatiques (interventions gratuites).

14 - Soutenir des projets de recherche en partenariat avec les acteurs de l'environnement sur les enjeux pour le maintien de la biodiversité

15 - Soutenir les pratiques de gestion forestière vertueuse sur le plan environnemental

Liste soutenue par :

